

Appel pour un code de bonnes pratiques sur internet afin de combattre le cyberharcèlement des mineurs

À l'occasion de la Conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves, qui marque la première « Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement », organisée le 5 novembre 2020, nous, ministres soutenant l'appel*, appelons à un internet plus éthique, plus soucieux de ses responsabilités à l'égard des jeunes, de l'éducation et de la vie civique.

L'attentat abject qui s'est déroulé en France le 16 octobre démontre une fois de plus le rôle que peuvent avoir les réseaux sociaux dans l'escalade de la violence. Cet appel prend ainsi, au regard de ces circonstances dramatiques, une résonance particulière.

Un tiers des jeunes interrogés par les Nations unies dans 30 pays ont déclaré avoir été victimes de cyberharcèlement.

Pour lutter contre ce phénomène, de nombreux États renforcent leur législation. Cependant, les lois peuvent être difficiles à appliquer du fait de la multitude des canaux utilisés, du caractère mondialisé des réseaux sociaux aujourd'hui et de la difficulté à identifier les auteurs avec certitude. Il est également difficile d'établir une définition rigoureuse, juridiquement contraignante et utilisable du cyber harcèlement.

De nombreuses initiatives impliquant des États, des organisations non gouvernementales et des entreprises sont en cours de développement. Parmi celles-ci, on peut notamment citer *The Alliance to Better protect Minors Online*, lancée en 2017 avec le soutien de la Commission européenne.

Toutefois, nous devons faire plus. C'est pour ces raisons que nous :

1. Rappelons les recommandations formulées par les experts internationaux lors de la conférence organisée par l'UNESCO et la France à l'occasion de la première Journée internationale contre la violence et le harcèlement à l'école, y compris le cyberharcèlement, qui faisait suite à la déclaration des ministres de l'éducation au G7 de 2019 ;
2. Soulignons la nécessité d'établir de respecter et de renforcer des principes juridiques communs pour protéger les utilisateurs d'Internet, en particulier les mineurs, ainsi que les bonnes pratiques liées à l'utilisation des données personnelles (application rigoureuse de l'âge minimum d'utilisation, rédaction claire et accessible des conditions d'utilisation, accès simplifié aux données collectées, et facilitation du droit à l'oubli, etc.). Ceci, tout en accordant une attention toute particulière aux risques spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles, et tout en respectant les normes internationales sur la liberté d'expression ;
3. Encourageons l'adoption par les réseaux sociaux de normes éthiques essentielles, telles que la conception éthique des applications, la limitation de l'anonymat des mineurs, la collaboration entre les plateformes et les structures de prévention du cyber harcèlement, tout en assurant une transparence en termes de menaces identifiées et d'actions entreprises ;

4. Soulignons l'importance de l'éducation, y compris par les médias et l'information et/ou la culture numérique, pour construire des sociétés tolérantes et respectueuses ainsi que pour enseigner un comportement responsable en ligne.

Cet appel n'est pas destiné à être juridiquement contraignant et vise à favoriser une dynamique internationale durable et à long terme. C'est pourquoi, il est souhaité que des rendez-vous annuels de niveau ministériel puissent être organisés, à tour de rôle, par les pays qui le soutiennent et avec la participation des principaux acteurs de l'industrie des médias sociaux, afin d'évaluer les avancées qui auront pu être réalisées, mettre en valeur les résultats obtenus, actualiser les objectifs et priorités.

*** Afrique du Sud** : Mme Angelina Matsie Motshekga, Ministre de l'éducation de base

Allemagne :

Mme Stefanie Hubig, Présidente de la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Länder en République fédérale d'Allemagne (KMK)

M. Joachim Stamp, Vice-Ministre-Président de Rhénanie-Nord-Westphalie, Ministre pour les Enfants, Familles, Réfugiés et l'Intégration et responsable pour la lutte contre le harcèlement.

Argentine : M. Nicolás Alfredo Trotta, Ministre de l'éducation

Canada : M. JF Roberge, Ministre de l'Éducation du Québec et représentant du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)

Costa-Rica : Mme Giselle Cruz Maduro, Ministre de l'éducation publique et présidente du Conseil de l'enseignement supérieur

Croatie : M. Rodovan Fuchs, Ministre des sciences et de l'éducation

Espagne : Mme Maria Isabel Celaa Diéguez, Ministre de l'éducation et de la formation professionnelle

Estonie : Mme Mailis Reps, Ministre de l'Éducation et de la recherche

France : M. Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Grèce : Mme Níki Keraméos, Ministre de l'éducation et des religions

Inde : M. Shri Ramesh Pokhriyal 'Nishank', Ministre de l'éducation

Luxembourg : M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Maroc : M. Saaïd Amzazi, Ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Mexique : M. Esteban Moctezuma Barragán, Ministre de l'Éducation Publique

Portugal : M. Brandão Rodrigues, Ministre de l'éducation

Royaume-Uni : Mme Ford, Sous-secrétaire d'État parlementaire pour l'enfance et la famille au ministère de l'éducation

Singapour : M. Lawrence Wong , Ministre de l'Éducation

Slovaquie : M. Branislav Gröhling, Ministre de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports

Slovénie : Mme Simona Kustec, Ministre de l'éducation, des sciences et des sports

Tunisie : M. Fethi Sellaouti, Ministre de l'éducation

L'UNESCO salue et soutient cet appel.